



## Association des Résidents du Vallona

le Vallona, 14, rue Salvador Allende, 92000-NANTERRE

e-mail : [arvallona92@gmail.com](mailto:arvallona92@gmail.com)

Nanterre, le 13 novembre 2017

**IN'LI (OGIF)**

**18 bis rue de Villiers**

**92594 LEVALLOIS-PERRET Cedex**

**Objet : Indemnisation pour défaillance du chauffage et nos attentes aux questions**

A l'attention de Madame LEBOUCHER :

Madame,

A plusieurs reprises notre association a attiré votre attention sur les divers problèmes de chauffage dans notre résidence.

Le 29 mai dernier, en période de pleine canicule, l'OGIF demande enfin au Syndic IMMO de FRANCE de procéder à l'arrêt du chauffage.

Après quelques tergiversations entre le Syndic et l'OGIF, le chauffage est arrêté quelques jours après.

Vers le 15 juin, toujours en période de canicule, le chauffage est de nouveau remis en marche durant près d'une semaine, le prestataire ANTONA & COFI devant faire des

tests afin de s'assurer du bon fonctionnement du chauffage lors de la réouverture en octobre (cf. mail de Mme DIDELOT du 20/6/2017)

Le 2 octobre, le chauffage est remis en route, et depuis cette date, force est de constater bon nombre de déconvenues, le prestataire ANTONA & COFI rencontrant des problèmes suite à un produit utilisé devant déboucher les colonnes de chauffage, produit ayant eu l'effet inverse (cf. mail de Mme DIDELOT du 13/10/2017).

Le 9 novembre, des interventions sont de nouveau effectuées pour le débouchage des colonnes des bâtiments 4, 12, 16 et 18 ; le chauffage semble revenir timidement mais certains radiateurs restent désespérément froids, notamment au bâtiment 16.

Vous voudrez bien nous préciser à partir de quelle date le chauffage redeviendra normal dans la totalité des appartements.

Durant toute la période du 2 octobre au 9 novembre, soit pendant plus d'un mois, des appartements ont été très mal chauffés, certains ayant des radiateurs tout juste tièdes, d'autres totalement froids avec des températures de 16°, donc bien en dessous de la température légale pour les immeubles d'habitations.

Les nombreuses plaintes déposées par les résidents sur le cahier de réclamation de la loge en attestent.

Ce problème étant totalement indépendant des résidents payant des charges élevées de chauffage, de plus, le confort de vie dans les logements n'ayant pas été assuré comme le prévoit le bail locatif, nous demandons à IN'LI, pour toute cette période de chauffage défaillant, un dédommagement financier sur les charges de chauffage 2015 dont la régularisation ne nous est toujours pas parvenue.

Par ailleurs, permettez-nous de vous rappeler les nombreux points restés sans réponse à l'issue de notre dernière réunion du 22 septembre (cf. notre mail des 25/9/17) ainsi que différentes remarques sur des dysfonctionnements constatés (cf. mail du 13/10/17).

A l'ensemble de ces points s'ajoute un laisser-aller manifeste dans l'entretien de la résidence, laisser-aller dont nous vous avons fait part à plusieurs reprises.

Voici quelques exemples :

- Malgré diverses réparations sommaires et sans réel succès, la porte vitrée de la galerie piétonne reliant le 16, le 18 et le 20 reste souvent bloquée en position ouverte, laissant pénétrer froid et vent à l'intérieur ; d'autres portes de halls ne ferment plus depuis plusieurs mois et restent ouvertes en permanence,

permettant bien entendu l'intrusion de personnes étrangères à la résidence.  
(exemple le hall du 4, le hall du 8 et 10 etc. ...)

- L'absence totale de lumière dès la nuit tombée, sur la galerie ainsi que la passerelle d'accès entre rue et résidence
- Des ordures déposées ça et là, certes par manque de civisme, mais rarement ramassées par le personnel d'entretien
- Le local poubelle repeint mais en attente de sa toiture
- La barre inférieure de la porte de parking du 1<sup>er</sup> sous sol, vandalisée en juillet et non réparée à ce jour
- Etc. ....

Nous vous remercions, Madame, de la bienveillance que vous porterez à ce courrier ainsi que du nécessaire que vous ferez afin de nous répondre point par point à notre demande ainsi qu'à nos différentes remarques, en tout état de cause, avant notre réunion programmée du 20 décembre.

Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions d'agréer Madame, nos sincères salutations.

Pour l'ARV,

Alain PLUMAS (Co- Président)

  
**ARV**  
Association des Résidents du Vallona  
14 rue Salvador Allende  
92000 Nanterre